



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités  
territoriales et de la  
coordination  
interministérielle

Bureau de la coordination  
interministérielle

Affaire suivie par  
Emilie SCHUMMER  
Tél. 03 84 77 71 45

### **Compte-rendu de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey**

**Mardi 29 janvier 2019 à 10 h 00**

\*\*\*\*\*

Cette réunion présidée par Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture, représentant le préfet de la Haute-Saône, s'est tenue sur le site de l'installation de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey.

• **Etaient présents :**

**- au titre du collège "administrations de l'Etat"**

Mme Xavière CORNEBOIS, ARS,  
Mme Anne MARCEIX, service des sécurités de la préfecture,  
M. Eric FLEURENTIN, chef de l'UD Haute-Saône – Centre Sud Doubs – site de Vesoul,  
M. Benoît SCHIPMAN, UD Haute-Saône - Centre et Sud Doubs - Site de Vesoul ;

**- au titre du collège "collectivités territoriales"**

Mme Annick GUILLAUMOT, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Chariez,  
Mme Nadine MUNIER, maire de Vaivre-et-Montoille,  
M. Philippe COMBROUSSE, maire de Montigny-lès-Vesoul,  
M. Marc JOUQUELET, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Charmoille,  
M. Jérôme LALLEMAND, maire de Grattery,  
M. Jean-Jacques POLIEN, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire de Pusey.

**- au titre du collège "exploitants"**

Mme Florence BRUYAT-KORDA, directrice d'exploitation SUEZ,  
Mme Céline HOLDRINET, responsable du centre de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey,  
Mme Sandra BILLERY, responsable du laboratoire de l'ISD de Vaivre-Pusey.  
Paul-David SERENI, responsable projet SUEZ



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

**- au titre du collège "riverains ou associations de protection de l'environnement"**

M. Gaston VUILLEMOT, riverain, domicilié à Pusey ;

**- au titre du collège "salariés de SUEZ"**

Mme Catherine BOURLIER, assistante administrative,

Mme Christel MARTIN, employée d'accueil,

M. Jeannick JACOBBERGER, conducteur d'engins ;

**- au titre des personnalités qualifiées**

Mme Anne ROBIN, chambre d'agriculture ;

M. Pascal MASCARO, SDIS 70

**• Assistants également à cette séance :**

Mme Martine PERNEY, directrice des collectivités territoriales et de la coordination interministérielle de la préfecture,

Mme Stéphanie HOHENADEL, service des sécurités de la préfecture,

Mme Emilie SCHUMMER, bureau de la coordination interministérielle, chargée du secrétariat,

M. Rémi MERLEN, gérant Evadies,

**• Absents excusés :**

Mme Laure FONTAINE, représentant l'ADEME,

M. le président de la fédération de pêche de Haute-Saône,

M. le président de la Ligue de protection des oiseaux.

\*\*\*\*\*

Mme la secrétaire générale ouvre la séance en remerciant les membres présents d'avoir répondu à l'invitation du Préfet, ainsi que les représentants de SUEZ pour leur accueil dans les locaux du site de Vaivre.

L'ordre du jour de la commission de suivi de site est rappelé :

- I. Rapport d'activité 2017-2018 de l'ISDD de Vaivre-Pusey, Résultats de la surveillance environnementale,
- II. Bilan des inspections du 19 décembre 2017 et 10 juillet 2018,
- III. Projet de modification du procédé technique de la plateforme terres polluées, Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques,
- IV. Echanges sur la question de l'importation exceptionnelle de déchets industriels
- V. Visite du site (pour les membres le souhaitant).

Les différents points de l'ordre du jour sont développés de façon détaillée dans le document élaboré par SUEZ et remis à chacun des membres présents.

La présentation en est faite principalement par Mme HOLDRINET, responsable du site.

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **I. Rapport d'activité 2017-2018 de SUEZ**

L'exposé repose sur les points suivants :

- les tonnages traités : 31 868 tonnes en 2017 et 39352 en 2018, dont 19 796 tonnes en stockage direct en 2017 et 23 184 tonnes en 2018 et 13 073 tonnes en stabilisation en 2017 et 16168 tonnes en 2018 ;
- l'origine géographique des déchets dangereux : 76 % des déchets proviennent de la région Bourgogne Franche-Comté (32%) et de la région Grand Est (44%)
- le contrôle des déchets : 6 615 certificats d'acceptation ont été délivrés en 2017, 6 239 en 2018 ; 63 anomalies ont été relevées en 2017 et 101 en 2018 ;
- les résultats d'analyses des eaux de surface, des eaux souterraines et d'air : aucun dépassement de seuils ;
- les travaux sur site : fin d'exploitation du casier K<sub>1</sub>05 et réaménagement (15 000 m<sup>2</sup> de travaux de couverture, montant des travaux 480 000 €), agrandissement des locaux sociaux (montant des travaux 350 000 €), remplacement de la trémie boue et vis silos (montant des travaux 280 000 €), remplacement des vis sous silos ;
- la qualité, l'environnement et la sécurité : renouvellement des certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS1800 en 2018, aucun accident environnemental sur les 2 années, un accident sans arrêt pour un conducteur d'engin en 2017 et en 2018 ;
- les relations extérieures : environ 70 visiteurs par an (étudiants, clients industriels, riverains et associations) ;
- travaux effectués sur le site en 2016-2017.

A l'issue de cette présentation, Mme MUNIER (maire de Vaivre-et-Montoille) remercie les représentants de SUEZ pour la visite et indique rester vigilante à la sécurité du site. Elle s'interroge sur la certification des entreprises.

Mme HOLDRINET indique qu'un contrat-cadre existe avec ces entreprises.

## **II. Rapport des visites d'inspection effectuées les 15 décembre 2017 et 10 juillet 2018 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement**

La présentation en est faite par M. SCHIPMANN.

- Inspection du 15 décembre 2017 : visite permettant de constater la conformité du casier n°1 avant sa mise en service.
- Inspection du 10 juillet 2018 destinée à examiner :
  - les suites données à l'inspection du 13 avril 2017 : pas de remarque de l'inspection ;
  - la campagne sur la surveillance de la qualité de l'air, suite à la mise en exploitation du nouveau casier : conforme au protocole validé.

## **III. Projet de modification du procédé technique de la plateforme terres polluées et projet d'implantation de panneaux photovoltaïques**

- Projet de modification du procédé technique de la plateforme terres polluées : pour proposer des outils de traitement plus adaptés au marché ; nouveau procédé de traitement biologique (maîtrisé par le groupe SUEZ) permettant de ré-utiliser les terres par la suite.  
Conformément au plan régional des déchets dangereux, ces terres polluées proviennent de la région Bourgogne Franche-Comté et limitrophes.

Mme la Secrétaire Générale estime qu'il n'est pas acquis sur les régions limitrophes.

Mme BRUYAT-KORDA signale que ce type de plateforme sont beaucoup moins nombreuses sur le territoire national (2 actuellement autorisées en Bourgogne Franche-Comté).

- Projet d'implantation de panneaux photovoltaïque :

La présentation effectuée par M. Sylvain MAES (Quadran) est annexée au présent compte-rendu.

Mme MUNIER s'interroge sur le bilan carbone d'un tel projet.

M. MAES précise que les panneaux proviennent généralement de Chine cependant Total dispose d'une usine de production sur le territoire national d'où proviendront les panneaux du projet du Bois Mourlot.

#### **IV. Echanges sur la question de l'importation exceptionnelle de déchets industriels :**

La présentation est effectuée par M. SERENI porte notamment sur les points suivants :

- projet consiste à élargir la zone de chalandise au Nord de l'Italie, au Sud de l'Allemagne, à la Suisse et à l'Autriche ;
- l'objectif est de conserver la priorité aux déchets produits par la région Bourgogne Franche-Comté ;
- la demande ne modifie pas la nature des déchets admis, ni la capacité annuelle de traitement de l'installation ;
- ce projet n'aura pas de nouveaux effets, impacts ou dangers.

Mme GUILLAUMOT (commune de Chariez) remarque que les tonnages autorisés sont quasiment atteints et s'interroge sur cette demande.

Mme HOLDRINET répond que les tonnages varient entre 31 et 33 000 tonnes. Ils sont donc loin des 40 000 tonnes autorisées engendrant des pertes économiques pour SUEZ.

Mme MEUNIER note qu'en 2018, 39 000 tonnes de déchets ont été traitées, cette demande n'est donc pas nécessaire selon elle. Elle s'interroge également sur le coût des projets de plateforme de terres polluées et de la centrale photovoltaïque.

Mme BRUYAT-KORDA confirme que l'année 2018 a été une « bonne » année mais que cela ne préjuge en rien de l'avenir comme on ne peut pas préjuger des demandes de ces pays limitrophes.

Elle ajoute que l'équilibre économique de la plateforme de terres polluées est complètement différent de celui de l'installation de stockage de déchets. Concernant la centrale photovoltaïque, l'enjeu n'est pas économique (les recettes iront à la société Quadran) mais d'image par la valorisation du foncier.

Enfin, elle fait remarquer que les installations autorisées à recevoir des déchets étrangers sont peu nombreuses, que la France exporte des déchets d'incinérateurs en Allemagne alors que SUEZ pourrait les traiter.

M. LALLEMAND (commune de Grattery) précise que cette question est compliquée notamment en termes de communication : l'idée que la France est la « pouille » des autres pays. Il estime qu'il convient de valoriser le site vis-à-vis de la population.

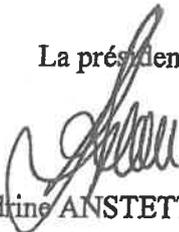
Mme MEUNIER (commune de Vaivre) indique faire le relai avec la population mais confirme que le volet importation de déchets étrangers pose problème.

Mme la Secrétaire Générale confirme qu'elle sera vigilante, sous réserve de l'avis du Ministère, à ce que tout le monde soit consulté sur cette question. La modification éventuelle de l'arrêté d'autorisation nécessitera quoi qu'il en soit la consultation de la CSS et du CoDERST.

Aucune remarque ou question complémentaire n'est exprimée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 et suivie d'une visite du site pour les membres le souhaitant.

La présidente



Sandrine ANSTETT-ROGRON.